

# La Rosalie des Alpes

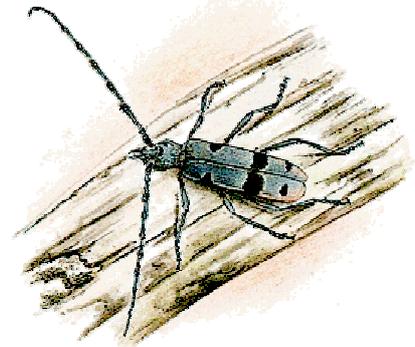
## *Rosalia alpina* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1087

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Cérambycidaés

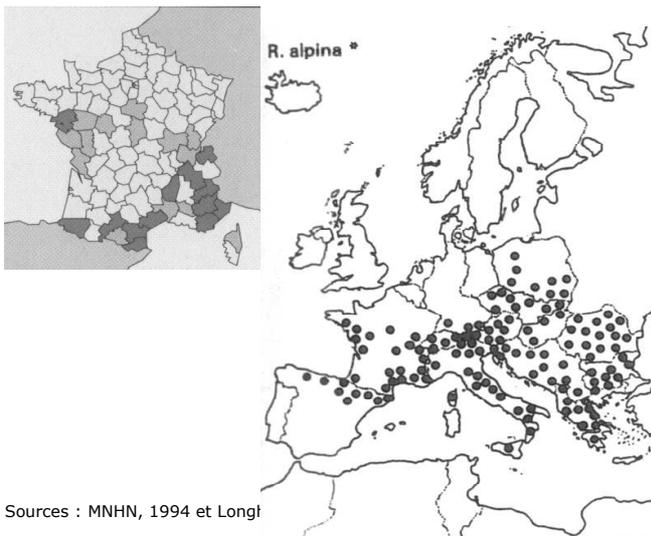
### Statut et Protection

- Protection nationale : arrêté du 22.07.1993, JORF du 24.09.1993
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Liste rouge nationale : espèce Vulnérable



Source : dessin de François Guiol, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

### Répartition en France et en Europe



### Description de l'espèce

La taille de l'adulte varie de 15 à 38 mm.

Le corps est couvert d'un duvet bleu cendré. On observe généralement trois taches noires veloutées sur les élytres. Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle (deux à trois articles chez la femelle). Les deux premiers articles des antennes sont noirs, les articles suivants sont bleu-cendré avec l'apex noir.

Les larves, comme pour une grande partie des Cérambycidaés, sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen.

### Biologie et Ecologie

#### Habitats :

En montagne, l'espèce se développe sur le Hêtre (*Fagus sylvatica*). Pour les populations de plaine, des observations ont été réalisées principalement sur saules (*Salix spp.*) et frênes (*Fraxinus spp.*). Il s'agit généralement d'arbres très âgés et taillés en têtard. D'autres essences peuvent constituer des plantes hôtes : Noyer, Châtaignier, Orme, Charme, Tilleul, Aulne, Chêne et Aubépine.

#### Régime alimentaire :

L'adulte est phytophage. Il grignote le feuillage de sa plante hôte et aspire la sève qui s'écoule des plaies des arbres. La larve est xylophage et se nourrit de bois mort.

#### Activité et cycle de développement :

Les adultes ont une activité diurne. On les observe fréquemment sur le bois mort ou fraîchement abattu. Leur période de vol est de juillet à août. Elle dépend des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude.

La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux ou trois ans. Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. La biologie de la larve reste mal connue. A la fin du dernier stade, cette dernière construit une loge nymphale de forme incurvée, située près de la surface du tronc.

La dynamique des populations de cette espèce est encore peu connue.

### **Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs**

En Europe, les populations régressent dans de nombreux pays. L'espèce est reconnue en danger en Autriche, en Bulgarie, en République tchèque, où elle est protégée, ainsi qu'en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, en Grèce et au Lichtenstein.

En France, elle est encore commune dans les régions montagneuses, mais se raréfie dans bon nombre de stations de plaine : dans les Deux-Sèvres où elle est limitée au Marais Poitevin, en Charentes, en Vendée, et dans les pays de la Loire, ainsi que dans l'Indre-et-Loire et le Loiret.

### **Localisation sur le site**

L'espèce a fait l'objet de prospections sur le site dans le cadre de la réalisation du présent document d'objectifs. Aucun individu n'a été observé. Elle a toutefois été observée à Orléans et à Gien (spécimens des collections du muséum d'Orléans).

Cette espèce serait à rechercher sur les sites favorables aux autres coléoptères saproxylophages : à proximité du CNPE de Dampierre-en-Burly, au niveau d'une pelouse à fétuque bordée de chênes (où le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* est déjà présent), à l'ouest de Saint-Père-sur-Loire où de très gros chênes bordent des pelouses sèches. Le complexe boisé de l'Île aux Canes, au Nord de Guilly est aussi potentiellement favorable. Un bois sur le lieu dit « Les Cent Arpents », au nord de Cléry-Saint-André est aussi riche en vieux chênes, de même pour les boisements de l'Île de Beauval, entre Briare et Châtillon-sur-Loire.

### **Menaces potentielles**

La sylviculture intensive qui exporte rapidement le bois morts du peuplement représente la principale cause de raréfaction de l'espèce en France.

L'abandon de la gestion des arbres d'émonde voire la destruction du système bocager dans lequel ils s'inscrivent sont une autre raison de son déclin.

### **Mesures de gestion conservatoire**

Le maintien de l'espèce passe par la conservation de son habitat original. La préservation ou la restauration des vieux arbres, saules et frênes principalement, dans les haies et boisements alluviaux est donc une priorité. Le renouvellement de ces habitats sera assuré par une diversité des classes d'âge. La mise en cohérence des réseaux de bois et de haies permettra par ailleurs d'éviter l'isolement des populations.

Un travail d'investigation sur l'ensemble des insectes saproxylophages serait à mettre en œuvre sur le site.